

Au deuxième trimestre 2022, l'emploi salarié augmente dans la majorité des régions

EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS (PAR RÉGION ET DÉPARTEMENT) - DEUXIÈME TRIMESTRE 2022

Informations Rapides · 7 octobre 2022 · n° 266

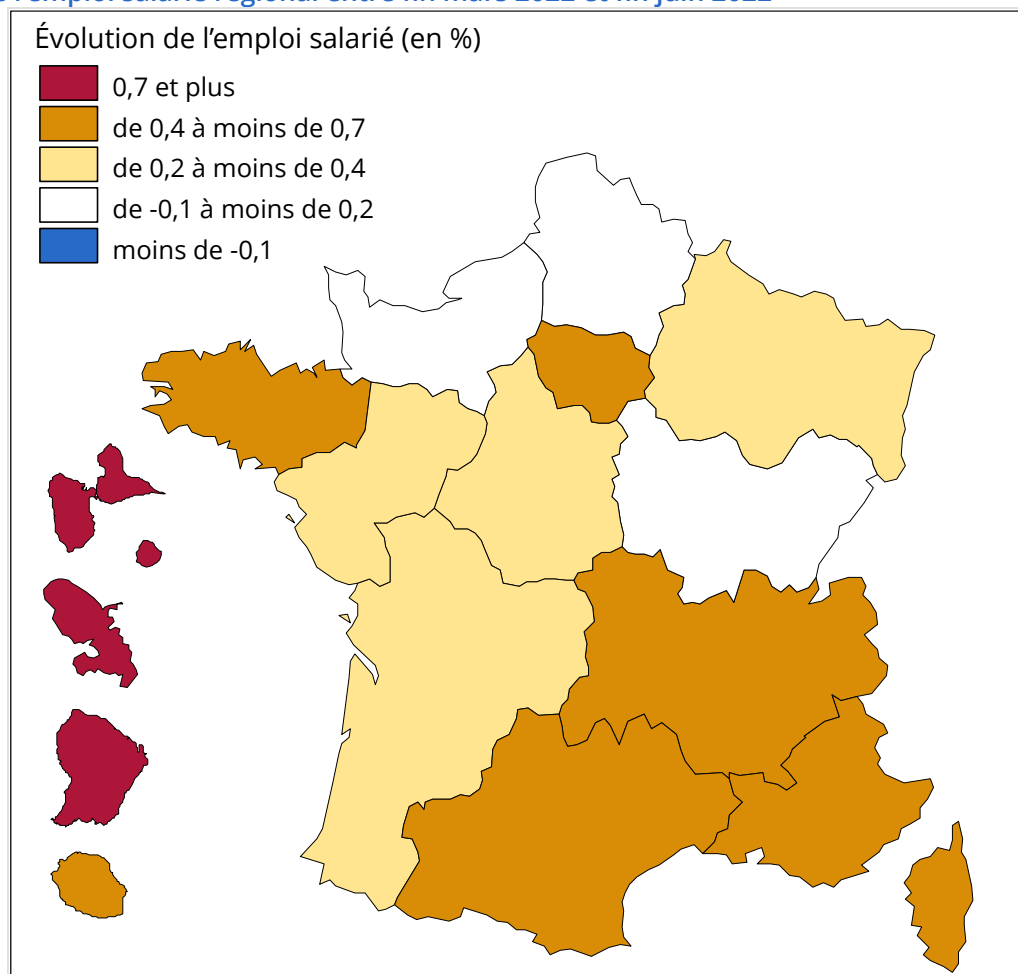
Au deuxième trimestre 2022, l'emploi salarié augmente plus fortement que la moyenne nationale dans 10 régions

Entre fin mars 2022 et fin juin 2022, l'emploi salarié augmente de 0,4 % en moyenne sur le territoire national, la hausse étant particulièrement marquée dans le secteur tertiaire marchand hors intérim (+0,8 %).

Dans trois régions (Bourgogne – Franche-Comté, Hauts-de-France et Normandie), l'emploi salarié est quasi stable. Il augmente d'au moins 0,2 % dans quatorze régions et à un rythme au moins aussi rapide qu'au niveau national (0,4 %) dans dix régions. La hausse est la plus forte, entre 1,0 % et 1,1 %, dans trois départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane et Martinique).

Au deuxième trimestre 2022, l'emploi augmente d'au moins 0,4 % dans 33 des 100 départements (hors Mayotte). Il est en hausse modérée (entre +0,2 % et +0,3 %) dans 33 autres, est quasi stable (entre -0,1 % et +0,1 %) dans 32 départements, et recule dans deux départements : l'Aube (-0,5 %) et les Deux-Sèvres (-0,2 %).

Évolution de l'emploi salarié régional entre fin mars 2022 et fin juin 2022



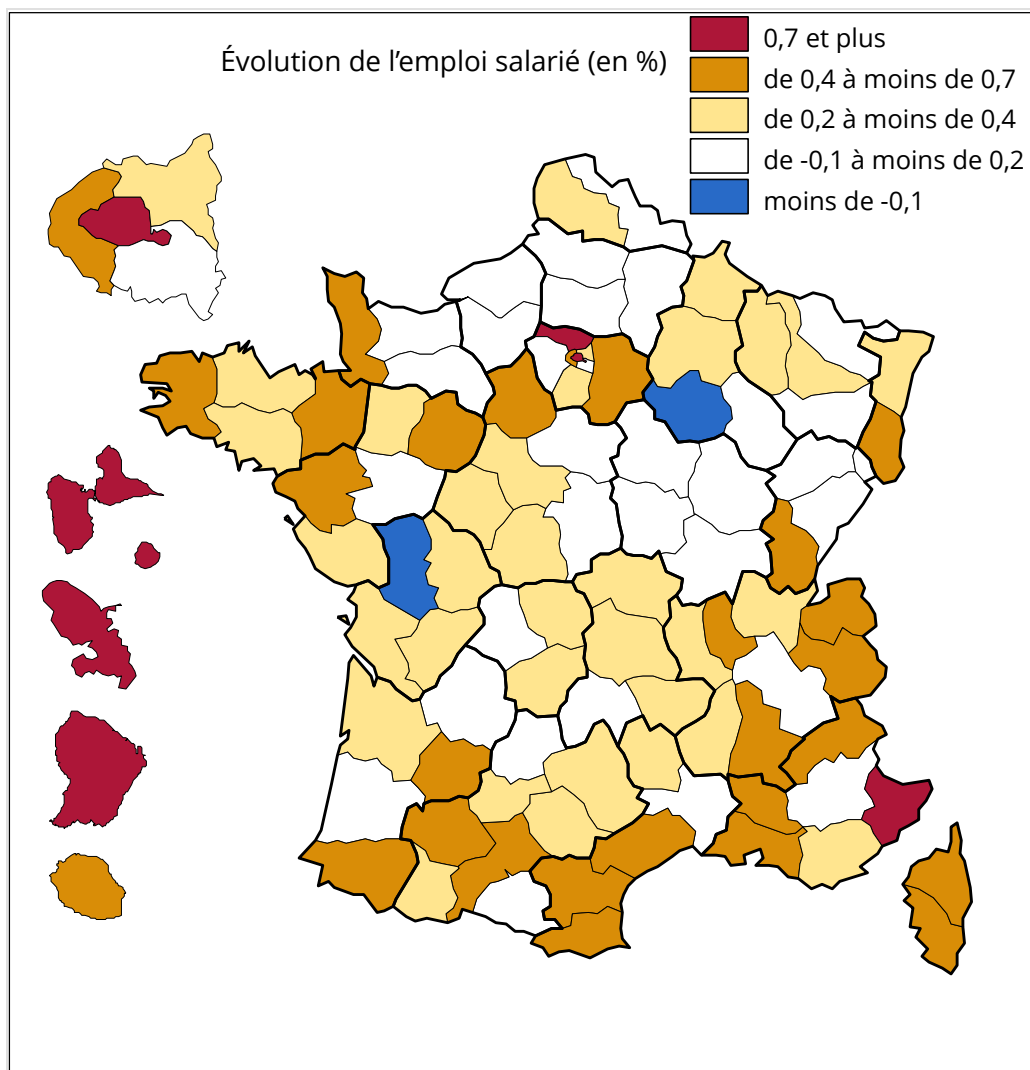
Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+0,4 % entre fin mars 2022 et fin juin 2022), ce qui permet de visualiser si les régions ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

Note : données CVS en fin de trimestre.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Évolution de l'emploi salarié départemental entre fin mars 2022 et fin juin 2022



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+0,4 % entre fin mars 2022 et fin juin 2022), ce qui permet de visualiser si les départements ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

Note : données CVS en fin de trimestre.

Champ : France hors Mayotte.

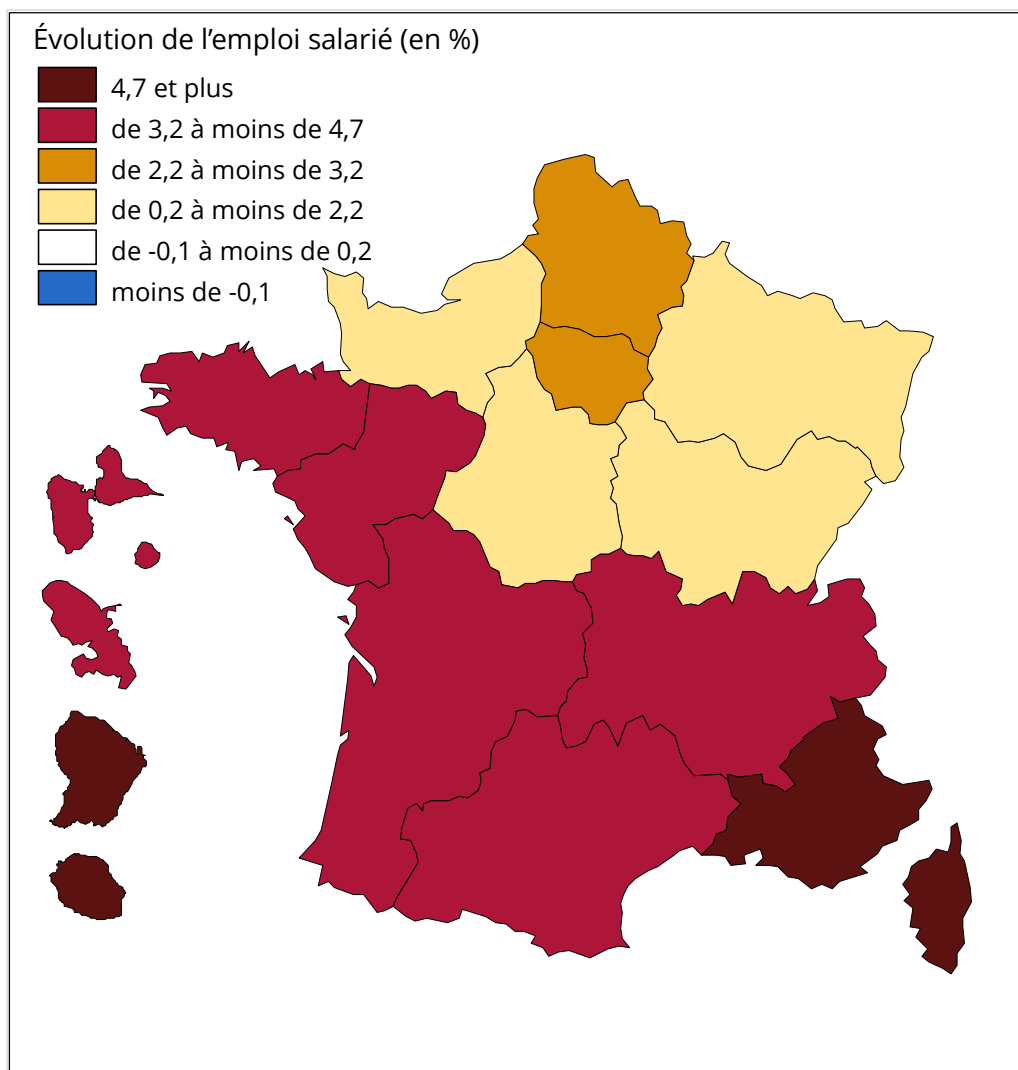
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Dans toutes les régions, l'emploi salarié est au-dessus de son niveau d'avant-crise

Au niveau national, au deuxième trimestre 2022, l'emploi salarié total dépasse de 3,2 % son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019). L'emploi salarié est au-dessus de son niveau d'avant-crise dans toutes les régions, il est même nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise (au moins +4,7 %) dans deux départements d'Outre-mer (Guyane et La Réunion), en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'emploi salarié est au-dessus de son niveau d'avant-crise dans 92 des 100 départements (hors Mayotte). Outre les départements de Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Guyane et La Réunion, le surcroît d'emploi est plus important dans ceux de Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et dans les départements littoraux d'Occitanie. Les départements qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise sont essentiellement situés dans les régions Bourgogne – Franche-Comté et Grand Est, ainsi que les départements de l'Indre et des Yvelines.

Évolution de l'emploi salarié régional entre fin décembre 2019 et fin juin 2022



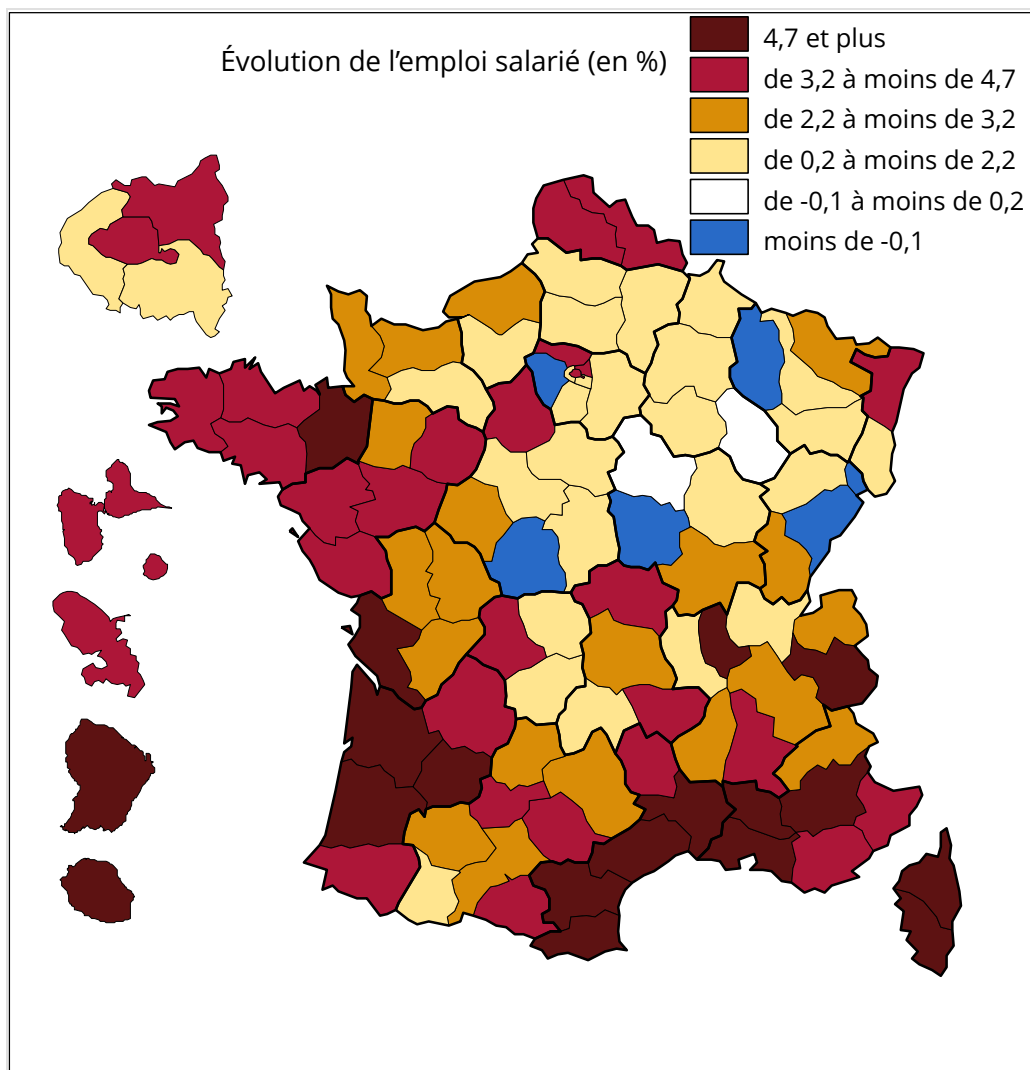
Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+3,2 % entre fin décembre 2019 et fin juin 2022), ce qui permet de visualiser si les régions ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

Note : données CVS en fin de trimestre.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Évolution de l'emploi salarié départemental entre fin décembre 2019 et fin juin 2022



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+3,2 % entre fin décembre 2019 et fin juin 2022), ce qui permet de visualiser si les départements ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

Note : données CVS en fin de trimestre.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

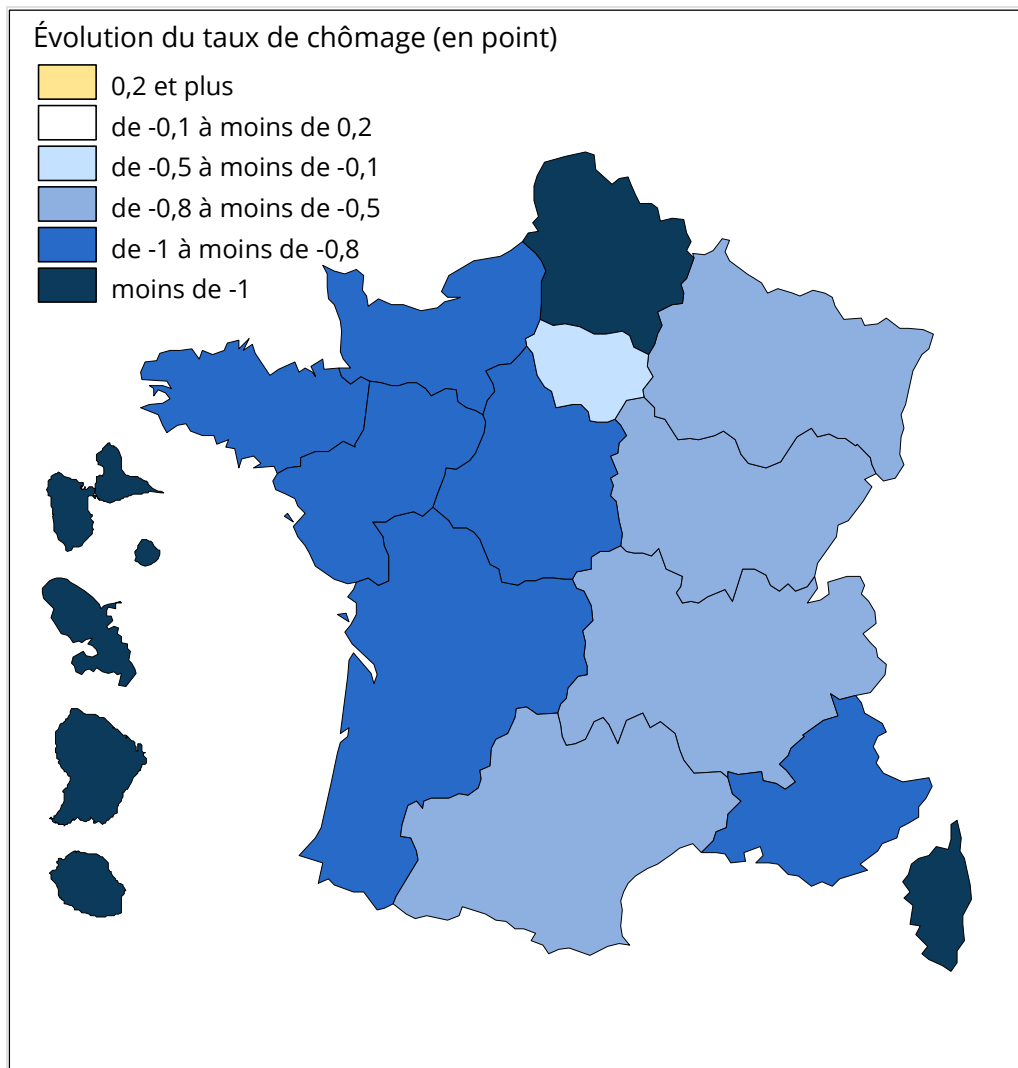
Dans l'ensemble des régions, le taux de chômage a diminué par rapport à son niveau de fin 2019

Sur l'ensemble du territoire (hors Mayotte), le taux de chômage est de 7,4 % au deuxième trimestre 2022, soit 0,8 point au-dessous de son niveau d'avant-crise.

Entre fin 2019 et fin juin 2022, le taux de chômage a reculé dans toutes les régions, mais de manière moins marquée en Île-de-France (-0,2 point). Dans deux tiers des régions, le taux de chômage a davantage baissé qu'au niveau national. Il a particulièrement diminué en Corse (-1,8 point), ainsi que dans les départements d'Outre-mer (entre -1,5 et -6,6 points).

Le taux de chômage s'est presque stabilisé dans quatre départements d'Île-de-France, et a modérément reculé (entre -0,2 et -0,5 point) dans quinze départements. Il a reculé de plus de 1 point dans 20 départements. Dans un seul département, les Yvelines, le taux de chômage augmente très légèrement (+0,2 point).

Évolution du taux de chômage (entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2022)



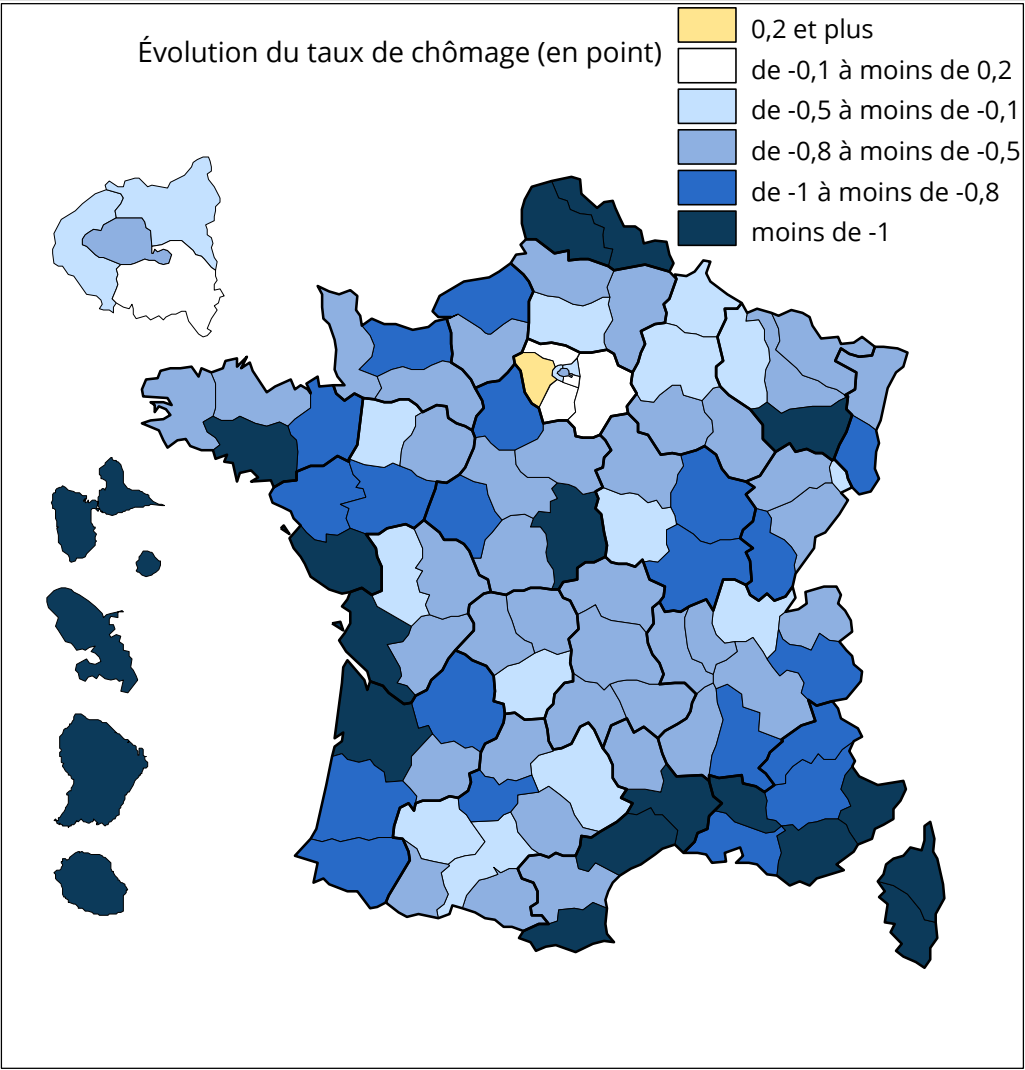
Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (-0,8 point entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2022), ce qui permet de visualiser si les départements ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

Note : données CVS en moyenne trimestrielle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

Évolution du taux de chômage (entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2022)



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (-0,8 point entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2022), ce qui permet de visualiser si les départements ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

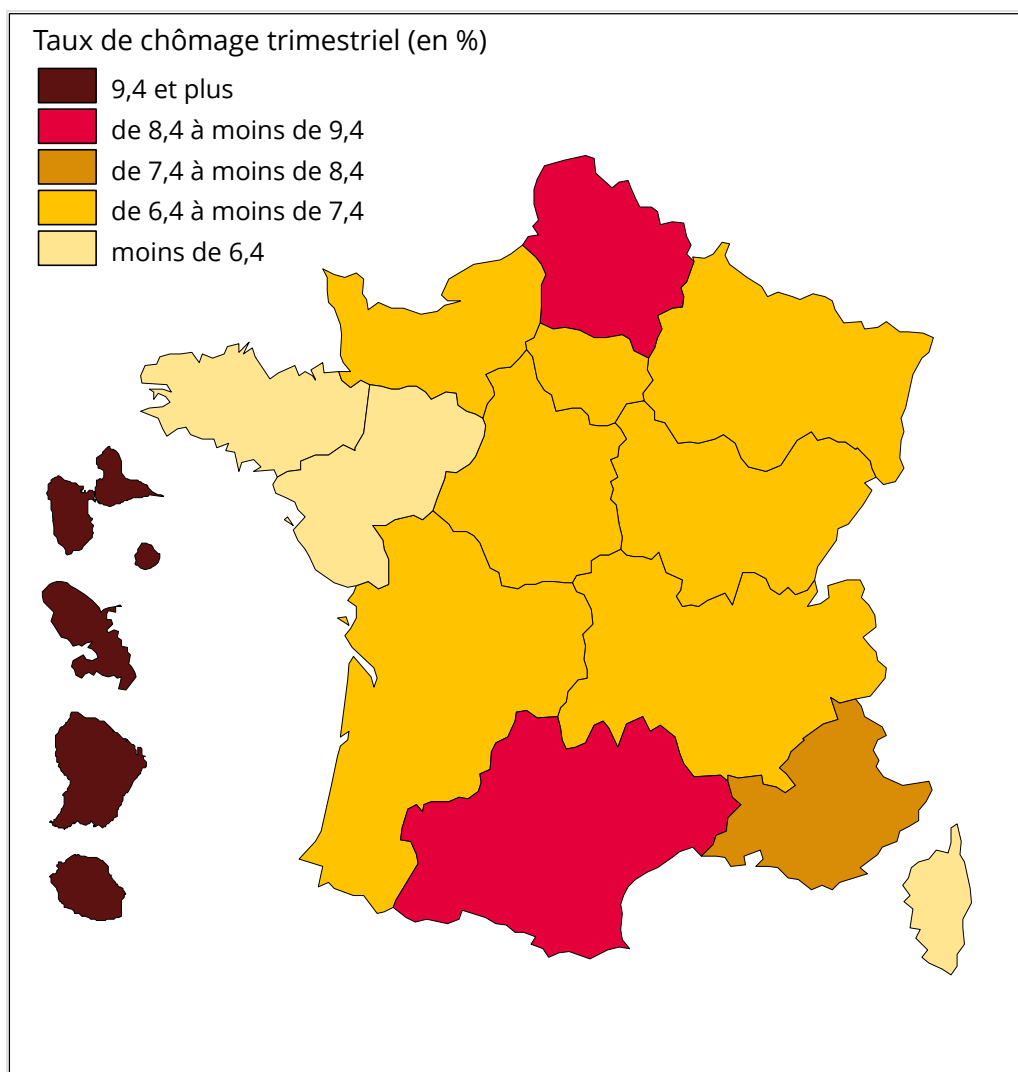
Note : données CVS en moyenne trimestrielle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

En France métropolitaine, seulement trois régions présentent au deuxième trimestre 2022 un taux de chômage plus élevé qu'au niveau national (7,4 %) : Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,2 %), l'Occitanie (8,8 %) et les Hauts-de-France (9,0 %). Dans les départements d'Outre-mer, le taux de chômage est plus élevé, avec des taux allant de 13,1 % en Guyane à 18,8 % à La Réunion. En revanche, c'est en Bretagne, Corse et dans les Pays de la Loire que le taux de chômage est le plus faible (environ 6 %).

Taux de chômage trimestriel au deuxième trimestre 2022

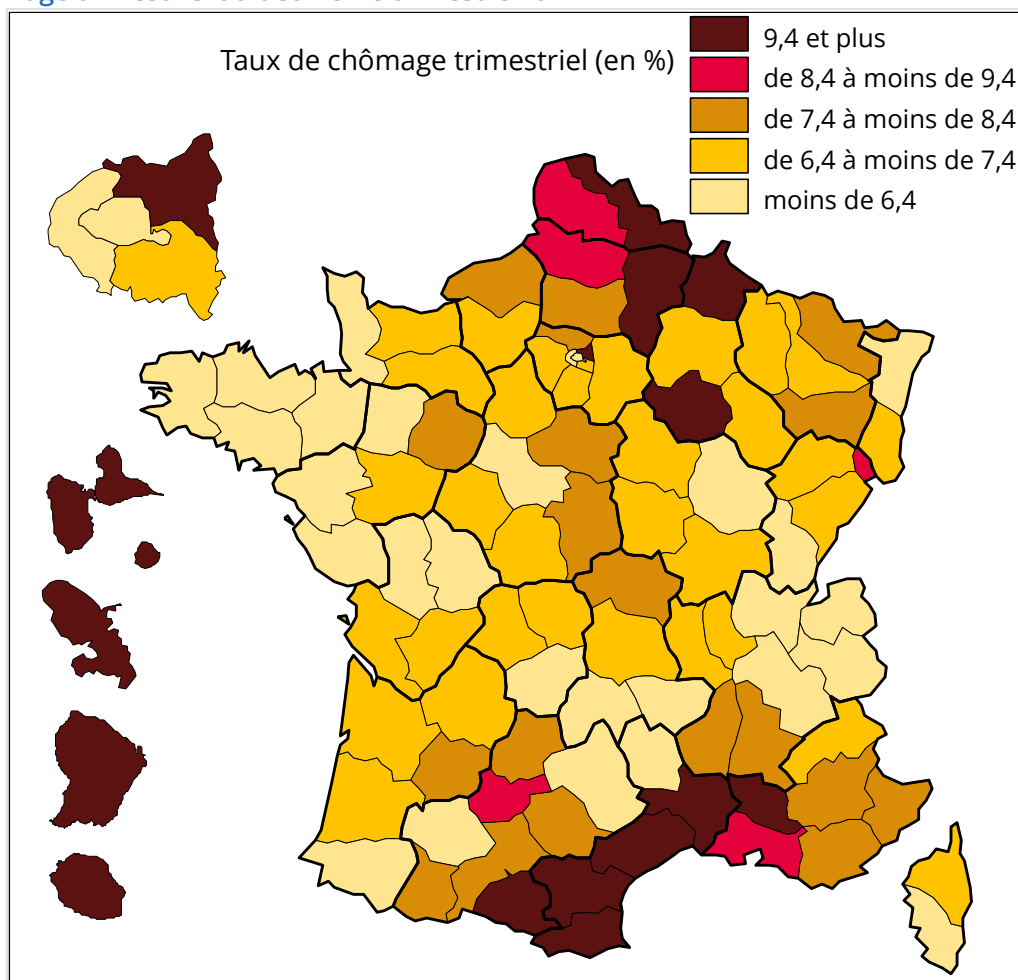


Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant au taux de chômage au niveau national (7,4 % au deuxième trimestre 2022), ce qui permet de visualiser le niveau des régions comparativement au niveau national.

Note : données CVS en moyenne trimestrielle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant au taux de chômage au niveau national (7,4 % au deuxième trimestre 2022), ce qui permet de visualiser le niveau des départements comparativement au niveau national.

Note : données CVS en moyenne trimestrielle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

Pour en savoir plus

Les Estimations trimestrielles d'emploi mesurent l'emploi au lieu de travail en France (hors Mayotte). Elles sont établies par l'Insee, en appliquant au socle annuel d'emploi les évolutions trimestrielles issues de plusieurs sources mobilisées par la Caisse nationale de l'Urssaf, la Dares et l'Insee.

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

L'enquête Emploi permet de mesurer le taux de chômage chaque trimestre de manière précise au niveau national. À des niveaux géographiques plus fins l'échantillon interrogé est trop réduit pour un bon suivi conjoncturel.

L'Insee élabore donc un indicateur spécifique, le « taux de chômage localisé », construit à partir de trois sources sur le champ de la France métropolitaine : l'enquête Emploi, qui fournit le nombre de chômeurs et de personnes en emploi au sens du BIT ; des données administratives sur l'emploi issues de déclarations sociales des entreprises et des indépendants, permettant de localiser exhaustivement et finement l'emploi au niveau des territoires ; des données de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi en catégorie A (DEFM A), qui permettent de localiser finement les personnes sans emploi. Cette dernière source diffère en niveau des résultats de l'enquête Emploi, puisqu'elle ne suit pas les concepts du BIT mis en œuvre dans l'enquête. Mais, en supposant que cette différence est répartie de manière homogène, sa structure peut être utilisée pour ventiler le chômage issu de l'enquête Emploi.

Le calcul des taux de chômage localisés dans les DOM hors Mayotte s'appuie sur une méthodologie spécifique, conduisant à ce qu'un aléa statistique demeure dans les variations de court terme. Pour étudier les effets structurels et de long terme, les séries de taux de chômage en moyenne annuelle sont à privilégier dans les DOM hors Mayotte.

L'Insee ne calcule pas de taux de chômage trimestriel pour Mayotte, mais diffuse **un point annuel issu de l'enquête emploi réalisé au deuxième trimestre de chaque année**. Ainsi au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 30 % de la population active à Mayotte.

Les données sont provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Prochaine publication : 20 janvier 2023 à 12h.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr